

**78EME ASSEMBLEE MONDIALE DE LA SANTE DE L'ORGANISATION
MONDIALE DE LA SANTE (OMS)**

GENÈVE, DU 19 AU 27 MAI 2025

**DECLARATION DU BURUNDI SUR LE SOUS-POINT INTITULÉ « ACCORDS
AVEC DES ORGANISATIONS INTERGOUVERNEMENTALES: ACCORD ENTRE
L'ORGANISATION MONDIALE DE LA SANTÉ ET L'ORGANISATION DE
COOPÉRATION ET DE DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUES»**

POINT 26: Le point sur le rapport du Directeur général

**Monsieur le Président,
Excellences les Ministres,
Mesdames, Messieurs
Distingués Délégués,**

1. Le Burundi a l'honneur de prendre la parole au nom des États Membres de la Région Afrique de l'Organisation mondiale de la Santé.
2. Nous tenons à remercier le Directeur général pour le rapport présenté sous le point 26 de l'ordre du jour provisoire, relatif à l'accord proposé entre l'Organisation mondiale de la Santé (OMS) et l'Organisation de coopération et de développement économiques (OCDE), tel que décrit dans le document A78/32.
3. Les États Membres de la Région Afrique reconnaissent l'importance stratégique d'un partenariat renforcé entre l'OMS et l'OCDE, notamment pour promouvoir la coordination des efforts internationaux en matière de santé publique mondiale. Nous saluons les efforts continus de coopération dans le cadre du Protocole d'accord de 2005, qui a permis une collaboration opérationnelle dans des domaines essentiels, notamment l'élaboration de politiques de santé, la collecte et l'analyse de données, et le soutien à la gouvernance sanitaire mondiale.
4. Nous notons avec intérêt la participation de l'OMS en tant qu'observateur au sein des comités de la santé, des produits chimiques et des biotechnologies de l'OCDE, ainsi que sa récente admission en tant qu'observateur au sein du Comité d'aide au développement. Ces avancées témoignent d'un engagement croissant à aligner les politiques de développement sanitaire sur les principes de l'efficacité de l'aide et de l'harmonisation des financements internationaux.
5. Cependant, nous partageons les conclusions du Secrétariat selon lesquelles des consultations supplémentaires sont nécessaires avant que l'Assemblée n'envisage une décision finale sur le projet d'accord. Il est essentiel que cette collaboration respecte l'universalité, l'inclusivité et l'équité, en veillant à ce que les besoins et priorités des pays en développement, en particulier ceux de notre région, soient pleinement pris en compte dans la formulation des politiques conjointes.
6. Nous encourageons l'OMS à poursuivre le dialogue ouvert avec les États Membres et les partenaires concernés, afin d'assurer que toute évolution de cet accord reflète les

intérêts collectifs de l'ensemble des Régions, y compris les spécificités de la Région Afrique.

7. En conclusion, la Région Afrique prend note du rapport et appuie la proposition de poursuivre les consultations. Nous restons engagés à contribuer activement à ce processus afin de garantir une coopération OMS–OCDE qui soit juste, équilibrée et porteuse de résultats concrets pour la santé mondiale.
8. Je vous remercie